

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE



Publication bimestrielle du
Comité international de la Croix-Rouge
au service du Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- M. CORNELIO SOMMARUGA, docteur en droit de l'Université de Zurich, d' h.c. *rev. pol.* de l'Université de Fribourg (Suisse), d' h.c. en relations internationales de l'Université de Minho, Braga (Portugal), d' h.c. méd. de l'Université de Bologne (Italie), *président* (membre depuis 1986)
- MM. PIERRE KELLER, docteur en philosophie en relations internationales (Yale), banquier, *vice-président* (1984)
- CLAUDIO CARATSCH, licencié ès lettres, *vice-président* (1990)
- ULRICH MIDDENDORP, docteur en médecine, chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)
- MAURICE AUBERT, docteur en droit, *vice-président* de 1984 à 1991 (1979)
- RUDOLF JÄCKLI, docteur ès sciences (1979)
- DIETRICH SCHINDLER, docteur en droit, professeur à l'Université de Zurich (1961-1973) (1980)
- M^{me} RENÉ GUISAN, secrétaire générale de l'«Institut de la Vie internationale», directrice d'établissements médico-sociaux vaudois, membre de l'«International Association for Volunteer Effort» (1986)
- M^{me} ANNE PETITPIERRE, docteur en droit, avocate, chargée de cours à la faculté de droit de l'Université de Genève (1987)
- M. PAOLO BERNASCONI, avocat, *lic. iur.*, chargé de cours de droit pénal économique aux Universités de Saint-Gall et de Zurich, ancien Procureur Général à Lugano, commissaire de la Fondation suisse *Pro Juventute* (1987)
- M^{me} LISELOTTE KRAUS-GURNY, docteur en droit de l'Université de Zurich (1988)
- M^{me} SUSY BRUSCHWEILER, infirmière, directrice de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier de la Croix-Rouge suisse à Aarau, présidente de l'Association suisse des directrices et directeurs d'Ecoles de Soins infirmiers (1988)
- MM. JACQUES FORSTER, docteur en sciences économiques, professeur directeur de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) à Genève (1988)
- PIERRE LANGUETIN, licencié ès sciences économiques et sociales, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, ancien président de la direction générale de la Banque nationale suisse (1988)
- JACQUES MOREILLON, licencié en droit, docteur ès sciences politiques, Secrétaire général de l'Organisation mondiale du Mouvement Scout, ancien Directeur général au CICR (1988)
- MAX DAETWYLER, licencié en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, «Scholar in Residence», International Management Institute (IMI) de Genève (1989)
- MARCO MUMENTHALER, docteur en médecine, professeur ordinaire de neurologie, recteur de l'Université de Berne (1989)
- RODOLPHE DE HALLER, docteur en médecine, privat-docent de la faculté de médecine de l'Université de Genève, président de l'Association suisse contre la tuberculose et les maladies pulmonaires (1991)
- DANIEL THÜRER, docteur en droit, LL.M. (Cambridge) professeur ordinaire à l'Université de Zurich (1991)
- M^{me} FRANCESCA POMETTA, licenciée ès lettres, ancien Ambassadeur de Suisse (1991)

CONSEIL EXÉCUTIF

- M. CORNELIO SOMMARUGA, *président*
- M. CLAUDIO CARATSCH, *vice-président permanent*
- M. JACQUES FORSTER, *membre du CICR*
- M^{me} ANNE PETITPIERRE, *membre du CICR*
- M. PETER FUCHS, *directeur général (dès le 1^{er} mai 1992)*
- M. JEAN DE COURTEN, *directeur des Opérations*
- M. YVES SANDOZ, *directeur de la Doctrine, du Droit et des Relations avec le Mouvement*

REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE

SOMMAIRE

MARS-AVRIL 1992
N° 794

**DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE:
GARANTIES JUDICIAIRES EN TEMPS DE CONFLIT ARMÉ**

Hans-Peter Gasser: Respect des garanties judiciaires fondamentales
en temps de conflit armé — Le rôle du délégué du CICR 129

CONFLIT INTERNE ET PRISE D'OTAGES

Carlos Jiménez Piernas: La protection des travailleurs et coopérants
étrangers dans les situations de conflit interne, en particulier dans
les cas de prises d'otages 153

**DIFFUSION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE
ET DES PRINCIPES ET IDÉAUX
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

René Kosirnik: La diffusion dans les années 1990 184

Diffusion — Lignes directrices pour les années 90 186

Ricardo Camacho Zeas: Diffusion du droit international humanitaire
en Equateur 190

125

Aristidis S. Calogeropoulos-Stratis: La dimension humanitaire de la guerre — La protection des personnes, militaires et civils, impliquées	194
---	-----

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

<i>NOUVELLES DU SIÈGE</i> — Elections au Conseil exécutif — Nouveau Directeur général au CICR	198
<i>MISSIONS PRÉSIDENTIELLES</i>	199

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

<i>SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE</i>	
José A. Beliz: La Croix-Rouge panaméenne (1917-1992)	205

FAITS ET DOCUMENTS

Déclaration des Emirats arabes unis	211
Commission internationale d'établissement des faits: réunion constitutive (Berne, 12-13 mars 1992)	211

LIVRES ET REVUES

Menschlichkeit für alle — Die Weltbewegung des Roten Kreuzes und des Roten Halbmonds (<i>Humanité pour tous — Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</i>) (Hans Haug)	214
Témoignages sur le traitement des prisonniers de guerre durant les Première et Seconde Guerres mondiales: Le calvaire des prisonniers roumains en Alsace-Lorraine, 1917-1918 (Jean Nouzille) et Ma guerre sans fusil (1942-1945) — Chronique judiciaire de la captivité (Stéphane Delattre)	218
Adresses des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	220

LA REVUE EN 1992

Dans ses six numéros de l'année 1992, la *Revue* traitera, entre autres, des thèmes suivants:

- **Réunions statutaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Budapest, novembre 1991)**
- **Droit international humanitaire: Les garanties judiciaires en temps de conflit armé**
- **Conflits armés internes et prise d'otages**
- **Assistance humanitaire en temps de conflit armé**
- **Protection de l'environnement en temps de conflit armé**
- **Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
- **Neutralité de la Suisse et neutralité du CICR**
- **Guerre sur mer**
- **Guerre aérienne**
- **Contribution des théologiens et juristes espagnols du XVI^e siècle à la genèse du droit des conflits armés**
- **A propos de l'emblème**
- **La communication au service de l'humanitaire**

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA *REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE*

La Revue internationale de la Croix-Rouge invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme annuel thématique de la *Revue*.

● Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*.

Les textes seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 20 pages, soit 4 000 mots. L'envoi de disquettes sera très apprécié (Logiciel Wordperfect 5.1 avec fichier ASCII).

● Toutes les notes, *au maximum 30*, seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.

● Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de la page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.

● Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.

● Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.

● Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.